

**Restructuration laitière et diversité territoriale.
Réflexions sur la pérennité des petites et moyennes exploitations laitières et
le rôle des institutions locales**

Auteur(s)

Patrick Mundler, ISARA-LER, 23, rue Jean Baldassini, 69 364 Lyon cedex 07,
mundler@isara.fr, tél : 04 27 85 85 56, fax : 04 27 85 85 86

Bruno Guermonprez, ISA, 48, Bd Vauban, 59046, Lille cedex

Jean-Claude Jauneau, ISARA-LER, 23, rue Jean Baldassini, 69 364 Lyon cedex 07

Jean Pluinage, INRA-SAD, UMR Innovation, Bât 27, 2, place Viala, 34060 Montpellier
cedex 1



2èmes journées de recherches en sciences sociales

INRA SFER CIRAD

11 & 12 décembre 2008 – LILLE, France

Résumé

La restructuration du secteur laitier, particulièrement vigoureuse au cours des 20 dernières années, est généralement attribuée à la nécessité pour les exploitations laitières d'améliorer leur compétitivité. Pourtant, de fortes différences territoriales peuvent être observées dans la façon dont se (re)structure le secteur laitier en France.

Sur la base d'enquêtes directes conduites dans différents territoires français, à la fois auprès des acteurs économiques, politiques et syndicaux et dans un peu plus de 150 « petites » exploitations laitières, l'article montre que les dynamiques territoriales peuvent pour partie compenser les effets de la restructuration. Il montre l'importance d'essayer de saisir la façon dont les représentations localement partagées, concernant à la fois le type d'exploitation apte à être compétitive et l'avenir même du secteur laitier, s'incarnent dans les organisations et se formalisent dans divers procédures ou processus de développement, contribuant ainsi à la sélection des exploitations.

Mots clés : restructuration laitière, petite exploitation, système d'activités, institutions, territoires

Restructuration laitière et diversité territoriale. Réflexions sur la pérennité des petites et moyennes exploitations laitières et le rôle des institutions locales

Introduction

Deuxième producteur européen de lait de vache derrière l'Allemagne et 8^{ème} producteur mondial, la France comptait 92 821 exploitations laitières le premier avril 2007 avec une référence moyenne de 252 992 litres de lait. Le nombre d'exploitations diminue continuellement (- 4,1% par an depuis 1995), alors qu'en parallèle la référence moyenne par exploitation a augmenté de 4,4 % par an (Office de l'élevage, 2007). La diminution du nombre d'exploitations touche toutes les classes d'exploitations ayant moins de 240 000 litres de référence, alors que le nombre d'exploitations disposant d'une référence supérieure à 300 000 litres de lait progresse.

Compte tenu de l'ampleur de cette diminution, le terme de « restructuration » est souvent employé pour qualifier les évolutions du secteur laitier (Berger et al., 2004). Depuis la réforme de 1992, c'est en effet dans l'OTEX bovins lait que l'on enregistre la plus forte réduction du nombre d'exploitations agricoles (Ruas, 2002) et cette restructuration se constate dans toute l'Europe, même s'il subsiste une forte hétérogénéité en son sein, tant des structures que des conditions agro climatiques de production (Blogowski, 2003 ; Chatellier, Jacquerie, 2004) et que les écarts de dimension continuent à se creuser entre les exploitations du sud de l'Union Européenne (plutôt petites) et celles de grande taille du Danemark ou du Royaume-Uni (Perrot et al., 2007).

Du fait des règles d'attribution et de transferts des quotas laitiers choisies par la France (absence de droits de propriété sur les quotas, liens entre foncier et quota, maintien des quotas à l'échelle des départements), la restructuration y a sans doute été moins rapide que dans des pays ayant choisi une gestion moins administrée (Barthélémy et al, 2001) et on peut par conséquent penser qu'en l'absence de quotas ou en leur appliquant des mécanismes de transferts marchands, la concentration géographique de la production aurait été plus forte. On constate en effet que la diminution annuelle du nombre d'exploitations en France sur la période 1995 - 2005 (- 4,1%/an) est la plus faible d'Europe (Perrot et al, 2007). Une des conséquences de l'éventuelle suppression des quotas serait alors le recul de la production laitière dans les territoires cumulant plusieurs facteurs défavorables : exploitations de petite taille, faible valorisation du lait, faible densité laitière (Chatellier, Pflimlin, 2007).

Les travaux prospectifs (par exemple Guesdon et al., non daté ; ou Perrot et al., 2004) convergent dans l'idée que la concentration de la production va se poursuivre, à la fois pour faire face aux exigences de compétitivité ; mais également pour des raisons de lassitude des éleveurs face à des revenus jugés insuffisants et des astreintes de travail pesantes. Ces tendances seraient renforcées par la réforme de la PAC (découplage et conditionnalité), les exploitations ayant investi (notamment dans la mise aux normes) au cours des années précédentes poursuivraient leur modernisation ; les autres se réorienteraient dans des ateliers moins contraignants en termes de travail. Les évolutions tendanciennes conduisent à une production moyenne par élevage se situant en France dans une fourchette de 310 à 320 000 litres de lait par exploitation (horizon 2010), selon l'évolution des prix et des soutiens.

Dans l'ensemble, ces prévisions s'appuient sur des modèles économiques analysant la performance des exploitations laitières, à partir de certains ratios : EBE/ Production, endettement et capacité d'autofinancement, VA et/ou résultat par actif, (voir par exemple Chatellier, 2002 ; Perrot et al. 2007). Ces analyses s'inscrivent dans une approche de l'exploitation agricole centrée sur le système de production, les principaux déterminants de son fonctionnement sont d'ordre technico-économique et il est implicitement admis que l'optimisation du système de production est la condition *sine qua non* d'une amélioration de sa compétitivité.

Jusqu'où cette restructuration peut-elle aller ? En 2005, les références moyennes dépassaient déjà 700 000 litres par exploitation au Danemark et au Royaume-Uni (Perrot et al. 2007). Aux Etats-Unis, plus de 50 % de la production est réalisée dans des exploitations de plus de 500 vaches et de nombreuses exploitations de plus de 1000 vaches ont été mises en place depuis 1998. L'analyse économique faite par l'USDA à propos des résultats montre leur compétitivité, même dans l'hypothèse où elles doivent financer la gestion de leurs effluents (Mac Donald et al., 2007). L'horizon où des rendements décroissants viendraient limiter la taille optimale des exploitations semble constamment s'éloigner¹.

De nombreux auteurs traitant de la situation européenne, et plus particulièrement française, notent pourtant que la seule analyse de la productivité du travail et de la compétitivité ne suffit pas à expliquer les mouvements constatés. Les seules données chiffrées « *ne permettent pas toujours de bien rendre compte des « ambiances laitières locales », à savoir du contexte (sociologique, économique et politique) dans lequel ces résultats s'inscrivent* », écrivent Vincent Chatellier et André Pflimlin (2007, p. 13). Ce point mérite tout particulièrement d'être examiné dans la mesure où, en Europe, le thème de la restructuration laitière s'accompagne souvent d'une réflexion sur le devenir des territoires ruraux ; d'autant plus que l'observation des pays dans lesquels se mettent en place de très grandes fermes laitières montre que ces dernières ne s'installent pas dans les zones traditionnelles d'élevage, mais dans des zones propices à l'achat massif de l'alimentation (Mac Donald et al., 2007).

Les résultats présentés ici s'inscrivent dans le cadre d'une recherche portant sur *l'analyse des fonctions sociales, économiques et spatiales des petites et moyennes exploitations laitières*². Sur la base d'enquêtes directes conduites dans différents territoires français, à la fois auprès des acteurs économiques, politiques et syndicaux et dans un peu plus de 150 « petites » exploitations laitières³, nous montrerons comment la restructuration laitière est intériorisée dans un grand nombre d'institutions, l'institution étant entendue ici au sens que lui donne l'institutionnalisme historique (Hall, Taylor, 1997) comme : « *un terme générique en résonance avec les notions d'organisation, de communauté, de groupement, de collectif ; de règles laïques, morales, religieuses ou juridiques, de valeurs, de conventions, de*

¹ Au même titre que l'Etat Stationnaire que James Stuart Mill voyait « *toujours assez rapproché pour que nous puissions l'apercevoir, (...) et que si nous n'y sommes pas arrivés depuis longtemps, c'est parce que le but lui-même fuit devant nous* » (Mill, 1873, p. 302).

² Cette recherche s'inscrit dans le cadre du programme « Dynamique et devenir des territoires laitiers en France et en Europe » coordonné par la Fésia et soutenu financièrement par le Cniel, le Crédit Agricole, Groupama et le Seproma.

³ Deux seuils ont été retenus : les exploitations dans lesquelles les enquêtes ont été effectuées devaient ne pas dépasser 40 UDE ou avoir une référence laitière inférieure à 150 000 litres de lait. 155 exploitations ont fait l'objet d'enquêtes (voir encadre n° 1) dans 6 territoires contrastés (voir annexe 1). Parmi elles, 11 exploitations dépassaient de peu les deux critères.

normes » (Corei, 1995, p.8). De ce point de vue, le comportement des agents économiques doit s'analyser dans un contexte historique et social, il est modelé par ce contexte et ne peut être interprété qu'en référence à celui-ci, « *les valeurs morales, le droit, les usages sont propres à chaque culture* » (Colin, 1990, p. 366)

Ainsi, selon notre modèle d'analyse, la restructuration laitière dépend certes de l'évolution des marchés et du contexte économique, mais elle est également le fruit d'une multitude de micro-décisions prises tant par les familles d'agriculteurs que par tout ce qui constitue l'environnement socio-économique des exploitations laitières.

Comme l'ont fait des chercheurs à propos des politiques agricoles et rurales régionales (Berriet-Sollic, Delorme, Perraud, 2005), la comparaison entre territoires permet de repérer avec davantage de précision la façon dont se modèlent les comportements, le rôle que jouent localement les procédures, les règles formelles ou les pratiques issues des habitudes culturelles. Le but est bien de s'appuyer sur cette comparaison pour mieux saisir les spécificités de chaque contexte territorial.

Compte tenu de notre échelle (des territoires correspondant à généralement à des petites régions agricoles), notre approche croise également les travaux s'inscrivant dans une « économie de la proximité » (Pecqueur, Zimmermann, 2004). Ces travaux mettent au centre de leurs analyses l'hypothèse selon laquelle le territoire, comme construit social et institutionnel, doit être pris en compte dans l'étude des configurations productives. Dans ces travaux, la proximité comprend en réalité trois dimensions : géographique, organisationnelle et institutionnelle, cette dernière dimension supposant un système de règles et de représentations communes, résultat d'un compromis et non d'une unité supposée (Gilly, Lung, 2004) ce qui la rapproche de notre propre perspective.

Notre protocole de recherche a donc été construit de façon à analyser la situation économique et sociale de l'activité laitière conduite par des ménages dans différents territoires, en se centrant sur la compréhension de « *l'ambiance laitière locale* » pour reprendre les termes de V. Chatellier et A Pflimlin (2007, p. 13). Notre perspective situe le système d'activités des ménages dans un système social localisé au sein duquel l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs professionnels collectifs (syndicats, chambres d'agriculture, ...) et les entreprises d'aval jouent un rôle important en participant à la définition des règles. L'intérêt porté aux ressources familiales, aux réseaux de proximité, enrichit l'appréhension des institutions locales. Objets de confrontation avec divers phénomènes externes, les institutions se caractérisent par une certaine inertie (Thelen, 2004), elles favorisent les habitudes, mais sont aussi facteurs de sélection.

Notre communication s'articule autour de deux sections : la première présente rapidement le contexte de la recherche et quelques éléments méthodologiques utiles à la compréhension des résultats présentés ; la seconde porte sur les principaux résultats et leur discussion.

1/ Des enquêtes directes dans 6 territoires contrastés.

Notre projet de recherche a pour objectif d'étudier la pérennité et la reproductibilité des petites et moyennes exploitations laitières en analysant leur rôle social, économique et territorial. Le point de départ du projet vient du constat que dans de nombreux départements, on trouve encore un nombre conséquent d'exploitations laitières que l'on peut qualifier de

petites ou moyennes, que cela soit évalué par le quota laitier moyen (19 départements ont un quota moyen inférieur à 200 000 litres par exploitation⁴) ; ou par la dimension économique calculée selon la marge brute standard.

Dans le contexte de forte restructuration du secteur laitier rappelé en introduction, le projet cherche à étudier l'hypothèse selon laquelle le nombre encore conséquent de petites et moyennes exploitations laitières ne s'expliquerait pas uniquement par une restructuration non achevée, mais parce qu'une partie d'entre elles serait soutenue par des dynamiques économiques, sociales et territoriales favorisant leur pérennité. Cela suppose d'une part que les ménages inscrivent leur activité laitière dans un système d'activités cohérent, permettant de dégager un revenu considéré comme suffisant et offrant des conditions de travail estimées satisfaisantes, d'autre part qu'ils bénéficient d'un environnement social et professionnel favorable.

En effet, la pérennité d'une exploitation ne dépend pas que de ses résultats technico-économiques. Elle dépend également de différents paramètres généralement non pris en compte dans les approches économiques : les revenus extérieurs (issus du travail, de transferts ou de l'épargne) le niveau de prélèvement privé, etc. (Chatellier, Jacquerie, 2004). Elle dépend également de la satisfaction générale des ménages quant à leurs différentes activités. Pour l'analyse de ces activités, le projet utilise le concept de système d'activités décrit par Curie et al. (1990). Le point de départ de ces auteurs est de considérer que l'ensemble des activités (professionnelles ou non) d'une personne (ou d'un ménage, ou d'une collectivité) forme un système. Les auteurs proposent pour en saisir les principales logiques de croiser trois grands domaines : la vie professionnelle, la vie personnelle et sociale et la vie familiale et domestique avec les principales fonctions de chaque activité : fonctions économiques, fonctions d'intégration sociale et fonctions hédonistes.

À l'échelle d'un ménage, nous définissons le « système d'activités » comme *l'ensemble des activités du ménage, chacune ayant son rôle propre dans le fonctionnement et le développement de l'ensemble. Ces activités sont liées entre elles, soit par des liens fonctionnels, soit par leur articulation temporelle.* Le concept a été utilisé par des économistes et des sociologues pour analyser le rôle de l'activité agricole dans l'ensemble des activités des ménages, ce qui a permis de montrer toute la diversité des formes de pratique de l'agriculture (Laurent et al., 1998). Par la suite, l'organisation du travail dans les systèmes d'activité complexes (c'est-à-dire mêlant plusieurs types d'activité professionnelle au sein des ménages) a été étudiée (Dedieu et al., 1999). Ces travaux ont montré que la mise en place du système d'activités est bien une logique de ménage et non seulement une logique individuelle. Ils ont montré par ailleurs que les difficultés rencontrées par certains ménages pour maîtriser la complexité de leur système d'activités trouvent leurs racines à la fois dans l'histoire personnelle et sociale des membres du ménage (compétences acquises, diversité des expériences, ...), dans la taille du collectif de travail mobilisable et dans la discordance qui peut arriver entre les souhaits exprimés, les tensions potentielles qu'ils génèrent et le système réel mis en place.

Il convient de rappeler que l'analyse en termes de système d'activités nécessite de procéder à des enquêtes directes, qui permettent de tenir compte des pratiques et du caractère particulier des situations étudiées (Parsons, 1949). Aucune source statistique actuelle ne rend compte, en effet, des différentes activités des ménages et des résultats économiques de ces activités de

⁴ Office de l'élevage. 2006. Le marché du lait et des produits laitiers en 2006, 99 p.

façon simultanée. Certes, le Recensement Agricole, tel qu'il a été réalisé en France jusqu'en 2000, apporte de précieux éléments permettant de repérer les diverses activités des membres du ménage ayant une activité agricole. Grâce à une définition large de l'exploitation agricole, il permet de connaître avec précision le nombre de chefs d'exploitation pluriactifs, le nombre de conjoints ayant une activité professionnelle extérieure, les activités de diversification conduites sur les exploitations, ainsi que toutes les combinaisons possibles. On a pu par exemple mesurer le poids des combinaisons d'activités pour les ménages agricoles de la région Rhône-Alpes (Mundler, 2006).

Mais le recensement n'apporte pas d'élément permettant de qualifier si ces différentes activités sont seulement juxtaposées - sans lien entre elles - ou sont intégrées afin de former un système cohérent. Il ne donne pas d'information économique et ne permet que le calcul d'une marge brute standard qui ignore les formes particulières de valorisation de la production. Il ne donne enfin presque aucun élément concernant deux des trois domaines à prendre en compte lorsqu'on analyse les systèmes d'activités : la vie personnelle et sociale du ménage (réseaux sociaux, activités associatives ou électives, relations de voisinage) et la vie familiale et domestique.

Sur le plan méthodologique, nos enquêtes ont cherché à renseigner les éléments du système d'activités, tant sur le plan économique, que sur celui du rôle que peuvent jouer les différentes activités du ménage dans l'équilibre général du système. Des informations concernant les activités professionnelles de chaque membre du ménage sont récoltées, la vie personnelle et sociale est principalement analysée sous l'angle des réseaux sociaux auxquels participent les membres du ménage, la vie familiale et domestique est analysée à travers l'histoire du système d'activités et au travers des fonctions que peuvent jouer la production domestique et la propriété immobilière et foncière sur l'ensemble du système d'activités (Mundler, Guermonprez, Pluvinage, 2007).

Par ailleurs, afin d'être en mesure d'analyser le poids des institutions locales, les enquêtes ont été conduites sur six territoires présentant des caractéristiques (quota moyen, densité laitière, poids de la vente directe, présence d'AOC, ...) différentes. En ce qui concerne les ménages agricoles, deux vagues d'enquêtes ont eu lieu (sur trois terrains différents chaque année), la première entre février et août 2006, la seconde entre janvier et août 2007. Au total, 155 ménages ayant un troupeau laitier ont fait l'objet d'enquêtes, les principales caractéristiques de l'ensemble des ménages sont présentées dans l'encadré n° 1. Les 6 territoires d'enquête⁵ sont présentés brièvement dans l'annexe 1. Par ailleurs, dans chaque territoire une quinzaine d'entretiens ont été faits avec les principaux acteurs de l'environnement social et économique des agriculteurs : responsables de laiterie, de chambre d'agriculture, élus locaux et régionaux, techniciens spécialisés du contrôle laitier, etc.

Encadré 1 : principales caractéristiques des ménages agricoles rencontrés

155 exploitations ont fait l'objet d'enquêtes. Leur MBS est de 33 UDE en moyenne, elles ont une SAU moyenne de 38 ha, 21,6 vaches laitières et un quota moyen par exploitation (intégrant quota laiterie et quota vente directe) de 112 870 litres de lait. Parmi ces 155 exploitations, 32 détiennent un quota vente directe (ces 32 exploitations se trouvent principalement sur deux zones : le PNR Scarpe Escaut et les montagne Béarnaises et Bigourdanes). Le chiffre d'affaire moyen est de 69 000

⁵ Plaine de la Scarpe (59), Bresse de l'Ain (01), zones de Piémont et de montagne Béarnaises et Bigourdanes (64, 65), Châtaigneraie du Cantal (15), Mortainais et Parc des Marais dans la Manche (50), Ségala aveyronnais (12).

euros/an, soit 24 000 euros de plus que le seuil qui avait été défini (en 2001) dans une note de la Direction des Affaires Financières du Ministère de l'Agriculture (Rémy, 2007).

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 45 ans. Parmi ceux qui vivent en couple (74%), un peu plus de la moitié des conjoints (57%) ont un emploi à l'extérieur de l'exploitation. 7% des chefs d'exploitation sont pluriactifs.

Sur les 155 ménages, 53% ont une activité diverse liée à l'exploitation (vente directe, transformation des produits, accueil à la ferme, artisanat à partir des matières premières de l'exploitation, travaux à façon effectués hors de l'exploitation, transformation et vente de bois). Cette activité peut être marginale sur le plan économique (cas des gîtes ruraux par exemple), elle peut aussi être au centre du système d'activités (lorsqu'il y a transformation du lait et vente directe par exemple). Si la vente directe de lait ou de produits laitiers concerne essentiellement deux territoires : Scarpe Escaut et montagne Béarnaises et Bigourdanes ; des activités plus marginales de vente concernant de la volaille, des œufs ou de la viande bovine sont présentes sur tous les territoires. Les activités touristiques sont plus fréquentes en Châtaigneraie (présence de gîtes ruraux dans les exploitations).

Sur le plan professionnel, 45% des exploitations appartiennent à un groupe d'entraide, 19% à un groupe de développement mais 17% des chefs d'exploitation seulement sont syndiqués. Par ailleurs, 36 chefs d'exploitation (23%) et 24 conjoints (16%) exercent un mandat électif local. 72% affirment être régulièrement (au moins 3 fois par an) en contact avec des techniciens de chambre d'agriculture, de coopérative ou d'un autre organisme et 39,4% des élevages sont inscrits au contrôle laitier. Ces chiffres apparaissent plutôt élevés compte tenu des résultats issus d'une analyse faite en Rhône-Alpes des réponses obtenues pour les mêmes questions dans le RA 2000 (Mundler, Labarthe, Laurent, 2006) et dénotent une bonne insertions professionnelle.

Enfin, il était demandé aux ménages leur niveau d'autoconsommation pour les légumes, les fruits, le lait, les œufs, les viandes de volaille, porcine, ovine et bovine et le bois. Ces niveaux dépassent 50 % pour le lait (95%) le bois de chauffage (74 %), les œufs (70%), la volaille (64 %) et les légumes (55%).

En s'appuyant sur une estimation réalisée par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI, 2005) concernant les dépenses des ménages sur le plan alimentaire, la valeur de cette autoconsommation représenterait en moyenne environ 1200 euros par ménage et par an, chiffres cohérents avec ceux de l'INSEE qui estiment l'autoconsommation des agriculteurs à 600 euros par unité de consommation (Bellamy, Plateau, 2007). Pour le bois de chauffage, notre échantillon semble en revanche se distinguer de la moyenne des agriculteurs puisque 70 % des ménages rencontrés sont autosuffisants, alors qu'ils ne seraient en moyenne que 12,7% à se chauffer exclusivement au bois (Bellamy, Plateau, 2007).

Dernier point à noter ici, 72% des ménages sont propriétaires de leur logement et 74 % d'entre eux ne paient aucun remboursement pour leur logement. Par ailleurs, 18 agriculteurs (sur les 43 qui ne sont pas propriétaires) ne paient aucun loyer (logement sur l'exploitation appartenant aux parents).

2/ Des territoires différents face à la restructuration

Les différences constatées entre zones d'enquête ont montré tout l'intérêt d'essayer de saisir le poids des institutions locales dans la façon dont est pensé, à l'échelle des territoires, le développement de l'agriculture et son rôle sur les territoires. Outre bien entendu les compétences et ressources des ménages eux-mêmes, les enquêtes ont montré que la pérennité

des petites exploitations laitières est influencée par différentes institutions que nous avons regroupées autour de quatre logiques.

1/ La logique économique des acteurs sectoriels à l'échelle nationale et européenne

Cette première catégorie regroupe les politiques de soutien nationales et européennes, ainsi que, pour partie, celles des grandes entreprises d'aval, soit les institutions dans lesquelles se déterminent les prix des produits standards, les volumes et les politiques de soutien. C'est bien entendu sur ce niveau que se jouent les principaux arbitrages concernant la restructuration du secteur laitier.

Assez logiquement, les ménages de notre population d'enquête déclarent un montant d'aides annuelles plutôt faible (10059 euros). Seuls 9 ménages déclarent recevoir plus de 27 600 euros par an (cette somme correspondant à la moyenne nationale d'aides du premier pilier pour les exploitations professionnelles en 2001 (Muro, Desriers, 2004), mais 97 (62,6 %) exploitations sont touchées par la modulation (montant des aides supérieur à 5000 euros). Cette somme est moins élevée que les simulations qui ont pu être faites pour les exploitations de moins de 150 000 litres de quota (Chatellier, 2006) et qui se montent en moyenne à 21600 euros. Deux éléments sont à noter ici. Le premier concerne le fait que les exploitations enquêtées dans le cadre de cette recherche ont également été choisies en fonction de leur petite MBS (33 UDE en moyenne). Elles ont pas conséquent accumulé moins de références historiques que la moyenne des – de 150 000 litres du fait de leur plus forte spécialisation en lait et de leur orientation herbagère. La seconde est que les enquêtes étant déclaratives, nous ne pouvons exclure une certaine sous-estimation de la part de certains agriculteurs.

Les agriculteurs interrogés manifestent bien entendu leur inquiétude concernant la baisse du prix du lait et le maintien des subventions à moyen terme. En même temps, la relative faiblesse des soutiens perçus entraîne de leur part une critique concernant la répartition de ces soutiens et pour certains, une forme de relativisation sur les conséquences de leur éventuelle disparition, voire même une certaine fierté concernant leur plus faible dépendance aux aides.

2/ Les logiques réglementaires et normatives déterminant l'accès aux marchés ou aux soutiens publics

Il s'agit des normes environnementales et de celles concernant le bien-être animal (pour la plupart matérialisées dans la conditionnalité européenne). Il s'agit également des nombreuses normes d'accès au marché que celles-ci soient d'origine publique (normes de qualité ou de traçabilité, y compris toutes les normes concernant les activités de diversification conduites par les ménages agricoles) ou privée (les cahiers des charges imposés par différents acteurs du système alimentaire). Trois familles de normes ont été régulièrement évoquées au cours de nos enquêtes : celles concernant les bâtiments (« *la mise aux normes* »), celles concernant les normes de bien-être animal et celles concernant la qualité du lait. S'ajoutaient à ces trois familles de normes, celles concernant la transformation du lait et/ou la vente directe pour les ménages disposant d'un quota vente directe.

La mise aux normes des bâtiments a été réalisée pour 37 exploitations (23,9%), elle est en cours pour 44 (28,4%), mais il reste 74 (47,7%) exploitations qui ne l'avaient pas entamées

au moment des enquêtes. Seules 10 exploitations ont bénéficié d'un PMPOA « 1⁶ » ; 29 avaient un PMPOA « 2 » en cours.

Le problème n'est pas identique selon les zones, puisque toutes ne sont pas classées en zone vulnérable. Mais plusieurs agriculteurs, et ce dans les six territoires, manifestent à la fois une certaine ignorance concernant les obligations réelles auxquelles ils devraient se soumettre et une attente plutôt confiante dans le fait qu'ils feront ce qu'il faut le moment venu (pour certains, leur petite taille les met à l'abri de contrôles trop tatillons). Rares donc sont ceux qui pensent devoir arrêter l'élevage laitier à cause des normes de bâtiment, alors que l'encadrement professionnel pense que cette mise aux normes sera le principal facteur de sélection de ces exploitations.

Concernant la qualité du lait, quelques éleveurs ont fait part de leurs difficultés à obtenir un lait de qualité A, signalant parfois une différence inexplicable entre l'analyse faite de leur lait en laiterie et celle faite de leur lait pour la vente directe. Sans établir une relation de cause à effet, on doit pourtant noter que les bâtiments sont souvent anciens (65 étables entravées, soit 41,9% des élevages (dont seulement 6 aux normes) et la traite se fait au pot ou à l'aide d'un pipeline. On ne compte que 59 salles de traite pour les 155 élevages.

On voit ici que se dessine une logique de régulation différente de celle du marché (dans le sens où ce n'est pas la compétitivité qui détermine la pérennité de la production) et dont plusieurs observateurs estiment qu'elle sera un facteur de sélection des exploitations beaucoup plus fort que le marché. L'accroissement continu des exigences réglementaires représente un élément déterminant de l'environnement économique de l'agriculture qui s'est renforcé avec la réforme de la PAC (conditionnalité). Objets de compromis par excellence (Thévenot, 1995), les normes auxquelles les ménages interrogés ont fait référence ont souvent été construites en réponse aux excès de l'industrialisation de l'agriculture, mais touchent en fin de compte des agriculteurs dont les références culturelles et les pratiques apparaissent bien éloignées de ce contexte.

En s'arrêtant à la question du bien-être animal, les règles qui cadrent les pratiques sont issues d'une critique de la transformation des exploitations familiales en entreprises (Fraser, 2006). Nos enquêtes montrent que paradoxalement, elles posent des problèmes concrets d'investissement et d'organisation du travail à ces mêmes exploitations familiales⁷. Les étables entravées, du fait qu'elles empêchent la liberté de déplacement des animaux et sont responsables de certains problèmes sanitaires spécifiques sont vues comme « *vouée à disparaître, d'une manière forcée ou non, dans les années à venir* » (Lensink, 2006).

Il convient enfin d'évoquer le type de compétences auxquelles renvoie la gestion de l'encadrement réglementaire. Les éleveurs rencontrés se distinguent par le fait qu'ils ont, jusqu'à maintenant, compensé leurs plus faibles ressources financières par des compétences pratiques leur garantissant une certaine autonomie : auto construction, compétences mécaniques pour l'entretien et la réparation de leurs outils et de leurs machines, etc. Ces compétences, que l'on peut considérer comme faisant partie du capital culturel de ces ménages (Blasius, Friedrichs, 2002) restent bien entendu mobilisées, une partie des résultats économiques corrects constatés reposant sur elles. Elles semblent pourtant de moins en moins

⁶ Il convient de rappeler que le programme PMPOA 1 était réservé aux exploitations de + de 80 UGB.

⁷ Un exemple peut être donné par l'interdiction de la stabulation individuelle des veaux à partir de la 8^{ème} semaine qui pose des problèmes concrets d'adaptation dans certaines étables entravées équipées de cases.

valorisables aujourd'hui dans la mesure où l'activité agricole se trouve davantage enchâssée dans un univers dans lequel les compétences attendues renvoient à des dispositions liées à la gestion, à l'écriture ou à la maîtrise des outils informatiques. Une partie des éleveurs rencontrés ont fait part à la fois de leur incompréhension envers ce qu'ils estiment être pour partie des tracasseries administratives et de leur découragement devant la complexité des réponses à fournir.

3/ Les logiques économiques des acteurs sectoriels locaux

Les choix des organisations professionnelles et des acteurs de la filière ont évidemment un impact sur la pérennité de ces exploitations. De fortes différences territoriales apparaissent en effet selon les zones.

Ainsi, la question du potentiel de développement permis par les activités de transformation et de vente directe donne lieu à des représentations sociales locales profondément divergentes. Dans la zone du PNR de Scarpe Lescaut, historiquement marquée par une pluriactivité minière et par une tradition de fabrication de beurre à la ferme⁸, ces activités sont très répandues dans les petites exploitations. 21% des exploitations laitières du département du Nord ont un quota de vente directe⁹. En Bresse, alors que la vente directe est largement pratiquée pour la volaille, elle est beaucoup plus rare en production laitière et le milieu professionnel ne porte guère un développement fondé sur de la transformation fermière. Seules 3% des exploitations laitières du département ont un quota de vente directe. Même choses dans le Cantal, la Manche ou le Ségala, la vente directe de lait et de produits laitiers transformés reste rare et ne concerne que quelques exploitations considérées comme hors norme par l'environnement professionnel. Certains agriculteurs ont même évoqué des difficultés pour l'obtention de quota vente directe, à cause, selon eux, du choix des organisations départementales de privilégier l'attribution de quotas laiterie.

Ces différences entre territoires trouvent leur traduction concrète dans le suivi technique dont bénéficient les agriculteurs rencontrés. Ainsi, les exploitations ayant une activité de vente directe et/ou de transformation du lait sont nettement plus souvent en contact avec des techniciens de chambre d'agriculture que les autres (42,8 % contre 19,5 %). En examinant les résultats de plus près, on s'aperçoit que ce sont essentiellement les agriculteurs des montagnes pyrénéennes qui sont concernés, ce qui traduit un investissement significatif des organismes de développement locaux.

D'autres différences territoriales sont apparues : faible présence de l'entraide dans le Ségala, mais forte présence de la chambre d'agriculture au niveau du conseil ; forte adhésion syndicale en Scarpe Escaut ; dans la Manche, les ménages rencontrés se caractérisent par leur engagement sur le plan local (mandats électifs communaux) et leur absence dans les OPA. Tous ces indicateurs traduisent à leur façon des formes d'intégration et de sociabilité locales différenciées selon les territoires.

⁸ Tradition qui aujourd'hui donne lieu à différentes initiatives de relance. Ainsi, l'Association Régionale de Vendeurs Directs de Produits Laitiers du Nord-Pas de Calais a produit avec l'appui de l'Institut de l'Élevage des références sur la fabrication du beurre de ferme.

⁹ Données juin 2007, Office de l'élevage.

L'existence d'un signe de qualité et la définition de son cahier des charges AOC orientent également le développement des exploitations. Trois des six zones d'enquête sont situées dans un territoire pour lequel une démarche de différenciation par un (ou des) signe(s) officiel(s) de qualité existe ou est en cours : le Cantal (AOC), la crème et le beurre de Bresse (AOC) et la tomme des Pyrénées aux laits crus (IGP). L'analyse des cahiers des charges témoigne de choix techniques qui ont des conséquences structurelles sur les exploitations agricoles.

Ainsi, en termes de valorisation de sa production laitière, le Cantal est connu pour sa situation paradoxale. Alors que le département jouit de la présence de six AOC fromagères¹⁰, le prix du lait moyen dans le Cantal reste proche du prix national. Cette situation a donné lieu à diverses analyses, ciblant (pour l'AOC Cantal) à la fois un cahier des charges trop peu contraignant et ne valorisant pas suffisamment les pratiques spécifiques, une zone d'appellation trop vaste et la faiblesse des collectifs investis dans la défense de l'AOC (Ricard, Rieutord, 1995 ; Brunshwig et al., 2004)¹¹. Un processus de révision du cahier des charges s'est engagé en 1994 et un nouveau décret est sorti en 2006. Trop timides pour certains observateurs locaux¹², les révisions sont un compromis entre les différents acteurs de la zone d'appellation. Elles pénalisent les exploitations intensives et spécialisées en lait dont le système fourrager repose sur le maïs. L'enquête réalisée dans les petites exploitations laitières de la Châtaigneraie montre que la plupart des exploitations rencontrées pourront aisément, si elles le souhaitent, adapter leur système de production au nouveau cahier des charges. Mais elle montre également une faible appropriation de l'AOC par ces agriculteurs et un scepticisme affirmé concernant les conséquences de la révision du cahier des charges sur le prix du lait payé (Cabaret, 2007).

La construction du cahier des charges de l'IGP « tomme des Pyrénées aux laits crus » suscite en revanche intérêt et espoir chez les éleveurs de montagne rencontrés dans les montagnes Béarnaises et Bigourdanes qui sont nombreux à produire du fromage à la ferme (Marsan, 2006). La particularité de ce projet est qu'il s'adresse aux trois types d'élevage laitier présents dans la zone : élevages bovin, caprin et ovin laitiers, il est résolument conçu pour valoriser la transformation fromagère fermière fréquente dans cette zone.

En Bresse enfin, une demande d'AOC « crème et beurre de Bresse » est en cours depuis plusieurs années, mais cette perspective n'intéresse guère les éleveurs rencontrés dans le cadre de cette recherche (Bonney-Salavert, 2007). Davantage conçu comme un projet de filière, porté par l'industrie laitière locale et par un groupe d'éleveurs spécialisés dont les exploitations sont de grande taille pour la région¹³, le projet est critiqué par les « petits »

¹⁰ Le cantal, le bleu d'Auvergne, le salers, le saint-nectaire, la fourme d'Ambert et le laguiole

¹¹ Voir Ricard D., Rieutord L. 1995. « Filières agro-alimentaires et moyennes montagnes françaises », *Revue de Géographie alpine*. n°3. pp. 101-114 et Brunshwig G., Chevillot B., Sibra C., Michelin Y., 2004. « Représentation cartographique d'activités d'élevage : exemple de l'élevage bovin laitier pour la production de fromages d'AOC dans le Massif central ». *Productions Animales*. n°17. pp. 109-122.

¹² Concernant notamment la place de l'herbe et du foin dans l'alimentation des vaches laitières, ainsi que le chargement/ha autorisé.

¹³ Trois entreprises sont engagées dans ce projet. Le quota moyen des producteurs engagés dans la démarche est de 364 500 kg de lait (Mercier, 2007).

éleveurs rencontrés du fait d'un cahier des charges jugé trop laxiste vis-à-vis des pratiques intensives.

La croissance des exploitations ou le souci de réduire les coûts de collecte sont également à la source de choix d'équipements qui ont des conséquences directes sur les petites exploitations. En Châtaigneraie, c'est l'augmentation de la taille du matériel dans les CUMA qui a été pointée par les agriculteurs rencontrés. Alors qu'au cours des dernières décennies, l'investissement collectif en CUMA avait permis de favoriser la mécanisation des travaux agricoles dans les petites exploitations, les stratégies d'achat plus récentes, dominées par des exploitations de plus grande taille, ont amené à ce que le matériel soit de plus en plus lourd et de grande taille. Ceci a particulièrement été cité par les adhérents à des CUMA sans tracteur qui ne disposent pas chez eux d'une puissance de traction suffisante pour le matériel de la coopérative et dont le parcellaire est souvent constitué de petites parcelles moins aisées à travailler avec du gros matériel. Dans la Plaine de la Scarpe, c'est l'accroissement de la taille des camions de collecte qui menace certains agriculteurs dont les accès ne permettent pas le passage de ces camions. Le même phénomène a d'ailleurs été observé dans d'autres départements, occasionnant des articles dans la presse locale.

Il convient enfin d'évoquer les politiques locales d'attribution de quota, qui reposent avant tout sur la conception partagée des organisations professionnelles quant à l'avenir de la filière laitière. Dans la Manche ou dans la Bresse, l'idée dominante est de renforcer les exploitations dont on estime qu'elles sont les mieux armées pour affronter les évolutions sectorielles à venir. Dans le Cantal au contraire, l'objectif est de favoriser les rattrapages, le soutien aux petites exploitations étant un axe fort du Projet Agricole Départemental.

Ainsi, dans le Cantal et le Ségala, le qualificatif de « petit » ne correspond pas à la réalité vécue par la plupart des agriculteurs qui ont été rencontrés. C'est plutôt le terme « traditionnel » qui s'applique à ce type de système. Dans ces deux zones, les enquêtes montrent que l'activité de production de lait est primordiale pour les agriculteurs rencontrés, elle est le point central du système d'activités des ménages autour duquel s'organise le reste, et ce même si la production laitière est souvent accompagnée d'un revenu issu d'un travail à l'extérieur de l'exploitation. Dans les deux départements, les acteurs du développement affirment leur attachement à la défense de la petite exploitation laitière familiale, mais cela se traduit de façon différente dans la perception qu'ont les agriculteurs de la répartition des références laitières. Plusieurs ménages rencontrés dans le Ségala se sont plaints de la faiblesse des quotas reçus au cours des dernières années, alors qu'en Châtaigneraie, c'est plutôt la taille des bâtiments et des surfaces qui limite aujourd'hui la croissance de la production laitière des exploitations rencontrées. Alors que dans la Manche par exemple, un quota de 80 000 litres donné pour l'installation apparaît très insuffisant et déconnecté de la réalité économique de la filière, il est ici valorisé, au nom d'une identité locale : « *pour nous, auvergnats, c'est déjà ça* ». Ce soutien affirmé se retrouve formalisé dans plusieurs décisions, notamment dans la façon dont sont redistribués les quotas libérés chaque année (installation et consolidation de petites exploitations).

A l'opposé se trouvent les départements de la Manche et de l'Ain (en ce qui concerne la Bresse). Dans l'ensemble, les agriculteurs rencontrés se sentent en décalage avec la réalité laitière locale. Dans la Manche et particulier, ils sont vus par l'environnement économique et professionnel comme des éleveurs en retard qui n'ont pu (ou voulu) accéder à une quantité suffisante de quota pour se développer, seule solution envisagée pour résister à la conjoncture. De manière nette, l'idée domine que les revenus dégagés par ces exploitations

sont médiocres et ne permettent pas de faire vivre les éleveurs à long terme, alors que l'analyse économique qui a pu être faite à partir des données du Centre de Gestion de la Manche, conduit à fortement nuancer ces représentations (Bedin, 2007). Ces exploitations sont vues comme sans avenir et non transmissibles hors apports de capitaux extérieurs. Un jeune, à l'heure actuelle, doit s'installer avec au moins 200 000 litres de quota pour s'assurer une marge de manœuvre et un revenu correct. Ici le terme « traditionnel » désigne une exploitation laitière qui s'est modernisée et dispose d'une production considérée comme suffisante pour fournir un revenu à une famille. La conséquence pratique est qu'une partie des éleveurs rencontrés dans le cadre de l'enquête affirment ne pas parvenir à obtenir des quotas supplémentaires.

4/ Les logiques territoriales

La question territoriale est au centre de notre hypothèse. D'une part parce que les enjeux liés à la pérennité des petites exploitations laitières sont dans plusieurs territoires davantage portés par les collectivités territoriales que par les organisations purement sectorielles. D'autre part parce que les systèmes d'activités que nous étudions ici sont fortement liés aux territoires, que cela soit par l'emploi (industriel ou dans les services) lorsqu'il y a activité extérieure d'un membre du ménage ; ou par les marchés sur lesquels se valorisent les activités de diversification (y compris la fourniture de services aux entreprises ou aux particuliers) et qui sont très présentes sur certains territoires.

Le poids des politiques locales, et plus particulièrement régionales, est à prendre en compte. Dans 3 des 6 zones enquêtées, les régions mènent des politiques visant explicitement à compenser les handicaps. Ainsi, dans le Nord Pas de Calais, un dispositif d'aides régionales à la modernisation des petites exploitations laitières en système herbager a permis d'améliorer les conditions de travail et donc de pérennité de ces exploitations. Dans certaines régions (Nord Pas de Calais, Rhône-Alpes), c'est le soutien à la diversification ou aux démarches collectives de circuits courts qui apparaît jouer un rôle d'orientation. Au total, un tiers des exploitations enquêtées bénéficient d'aides régionales, situées principalement dans les régions Aquitaine, Nord Pas de Calais, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes).

La question de l'emploi hors agriculture apparaît également comme un phénomène à analyser lorsqu'on aborde les exploitations agricoles par le système d'activités des ménages. Rappelons (voir encadré 1) que 57 % des conjoint(e)s ont un emploi à l'extérieur de l'exploitation (62 personnes). La proportion d'emplois extérieurs, ainsi que le type d'emploi occupé reflètent certaines caractéristiques du marché local. Sans surprise, la majorité des conjoint(e)s sont employé(e)s dans les services, mais certaines spécificités apparaissent. Dans la zone de Piémont et de montagne Béarnaises et Bigourdanaises, les enquêtes conduites ont montré deux types de systèmes d'activités assez différenciés : une polyactivité de couple sans diversification dans les zones de Piémont suffisamment proches des bourgs (et des emplois) et une monoactivité agricole reposant sur la transformation fromagère à la ferme dans les parties montagneuses.

En Châtaigneraie, on a pu constater la forte proximité entre l'agriculture et le secteur des services aux personnes lorsque la conjointe a un emploi à l'extérieur de l'exploitation (ce qui correspond à 13 ménages sur 21, soit 61% des cas hors agriculteurs célibataires). 10 des 13 conjointes ont un emploi dans le secteur des services à la personne : hôpitaux, écoles, ADMR. Cette proximité entre deux secteurs d'activités reflète la situation de l'emploi dans

ce département rural relativement éloigné des grands axes de communication et montre tout l'intérêt qu'il y aurait à réfléchir aux relations intersectorielles de façon plus transversale¹⁴.

Enfin, les conditions locales des marchés foncier et immobilier sont apparues comme des éléments déterminants de la stratégie des ménages. Partout (et plus seulement dans les zones péri-urbaines comme cela était le cas jusque dans le milieu des années 1990), l'investissement foncier apparaît comme le moyen de constituer un patrimoine. La rénovation (en gîte) de bâtiments non utilisés est souvent mentionnée en référence à des objectifs familiaux, plus que professionnels. Du fait que la période récente s'est caractérisée par une hausse sans précédent de la valeur des biens bâtis, la valeur du patrimoine des ménages ayant une exploitation agricole s'est élevée, de façon moins inégale que la progression des différences de revenus entre « petits » et « gros » agriculteurs. La propriété immobilière et foncière apparaît donc comme un facteur de rééquilibrage et contribue nettement à conditionner les choix des ménages concernant la mise en œuvre de leurs activités agricoles.

Toutes les logiques que nous venons brièvement d'exposer dessinent le visage de l'ambiance laitière locale. Une synthèse des principaux attributs de la dynamique laitière locale de chaque territoire d'enquête est proposée dans le tableau 1 (page suivante).

Conclusion

Reposant souvent sur des représentations localement partagées concernant à la fois le type d'exploitation apte à être compétitive et l'avenir même du secteur laitier, les façons de penser la production s'incarnent et se formalisent dans des décisions locales qui n'ont que rarement pour objet premier la sélection des exploitations mais qui y contribuent toujours de façon collatérale. Le plus souvent, ces représentations sous-estiment la diversité des systèmes d'activités, ignorant par là même les facteurs extérieurs à l'économie laitière qui concourent pourtant aux choix des ménages dans ce domaine. Dans les diagnostics implicites portés par une partie de l'encadrement sectoriel, seule est prise en considération la compétitivité du système de production.

Or, nos enquêtes montrent que le choix et la manière de conduire un élevage laitier sont influencés par des éléments du contexte local : politiques des organisations de la filière, politiques des collectivités, normes professionnelles locales, ... Dans les territoires où domine la certitude concernant le caractère inéluctable de la restructuration (Manche, Bresse), les institutions locales contribuent à l'alimenter : pas de soutien des petites structures dans leurs demandes de références supplémentaires, préférences pour les quotas laiterie au détriment d'une distribution de quotas vente directe, absence d'action anticipée concernant la reprise d'exploitations considérées comme non viables, ... Dans ces zones d'enquête, il est intéressant de noter que les éleveurs rencontrés se retrouvent soit dans des réseaux alternatifs (Réseau d'Agriculture Durable, CIVAM, Confédération paysanne), soit fortement isolés à la fois professionnellement et socialement¹⁵.

¹⁴ Aucune des institutions cantaliennes rencontrées lors de nos enquêtes ne semble s'être saisie de cette question. Ce constat rejoint des observations faites par ailleurs en Rhône-Alpes (Berriet-Solliec et al., 2006),

¹⁵ Le taux de célibat est très variable selon nos zones d'enquête. Il concerne un quart des agriculteurs rencontrés dans la Manche, alors qu'il est pratiquement inexistant dans la plaine de la Scarpe ou en Châtaigneraie.

Au contraire, dans les autres territoires d'enquête, la volonté de maintenir les petites exploitations est formalisée dans différentes décisions venant soit des organisations professionnelles (Châtaigneraie et dans une certaine mesure Ségala), soit des collectivités territoriales (Plaine de la Scarpe, Piémont et montagne Béarnaises et Bigourdan). Là où ce modèle d'exploitation est considéré comme un des modèles de développement possibles (notamment par le biais de la vente directe), les éleveurs sont intégrés dans les réseaux de développement « majoritaires » : FDSEA Chambre d'agriculture.

Dans ces différents contextes, les ménages d'éleveurs eux-mêmes jettent un regard contrasté sur leur système d'activités soulignant tout à la fois son équilibre (notamment économique¹⁶) et leur perplexité quant à sa reproductibilité.

Peur-on alors conclure que les dynamiques territoriales peuvent compenser les effets d'une restructuration permanente du secteur laitier ? Les mécanismes en œuvre montrent qu'elles le font en partie et les évolutions différenciées qu'ont connues nos zones d'enquête au cours des dernières années en témoignent. Dans le même temps, il faut prendre garde à ne pas attribuer aux spécificités locales certains mouvements de fond qui structurent les évolutions de la production agricole et des systèmes d'activités (par exemple différences entre plaine et montagne). Notre recherche a par ailleurs montré la variété des ajustements individuels mis en place par les agriculteurs, et ce plus spécifiquement dans les territoires où les ménages enquêtés sont en décalage avec les normes locales de production. Le fait que la grande majorité des ménages rencontrés dans le cadre de cette recherche veulent croire à l'avenir de leur exploitation, au moins pour eux-mêmes (c'est-à-dire jusqu'à leur retraite), montre que l'analyse des conditions d'exercice de leur système d'activités représente, partout, un enjeu de développement agricole et rural.

¹⁶ Seules 5 exploitations sur 155 avaient été ou étaient concernées par une procédure « agriculteur en difficulté »

Tableau 1 : principaux attributs des institutions laitières dans les 6 territoires d'enquête (chiffres 2005)

	Quota (laiterie) moyen dans le département	% d'EA avec quota VD dans le département	Territoire d'enquête en zone vulnérable	Dynamique laitière sectorielle	Rôle des collectivités territoriales
Plaine de la Scarpe (59)	260 000 litres	21 %	oui	Neutre, grandes exploitations dominant, mais nombreuses petites exploitations (non marginalisées) diversifiées en zones urbaines, soutiens institutionnels au développement des circuits courts	Forte attention des collectivités au rôle multifonctionnel joué par les petites exploitations agricoles
Bresse (01)	253 000 litres	3 %	en partie	Agrandissement et spécialisation, un projet d'AOC porté par les laiteries, faible attention portée aux petites exploitations laitières considérées comme sans avenir	Variable, faible reconnaissance départementale, existence d'une politique régionale
Piémont et montagne Béarnaise (64) et Bigourdane (65)	214 000 litres 239 000 litres	15 % 21 %	non non	Contrastée entre piémont (agrandissement et spécialisation (concentration de la collecte).et montagne (diversification et transformation fermière).	Forte, volonté politique locale de soutien aux petites exploitations
Châtaigneraie (15)	143 000 litres	8 %	non	Forte volonté de soutenir les petites exploitations laitières, mais concentration des industries d'aval. Collecte assurée grâce à la densité de la production, pas de développement de la transformation fermière et des circuits courts (malgré plusieurs AOC)	Faible. définition des stratégies et des politiques d'appui laissées aux organisations agricoles
Mortainais et Parc des Marais (50)	230 000 litres	1 %	en partie	Modèle de développement centré sur l'agrandissement et la spécialisation, absence de signes de qualité et faible diversification, petites exploitations non prioritaires dans les attributions de références.	Faible, agriculture non traitée, même dans le PNR des Marais.
Ségala (12)	173 000 litres	2 %	non	Modèle de développement centré sur le modèle de l'exploitation familiale, volonté de conforter les petites exploitations, mais normes et modalités de distribution des références pénalisants,	Faible. définition des stratégies et des politiques d'appui laissées aux organisations agricoles

Annexe 1 : Les territoires d'enquêtes

La Petite Région Agricole de la Plaine de la Scarpe (59), que recouvre le PNR Scarpe Escaut. Ce territoire appartenant à l'ex-bassin minier est une zone de transition entre une région traditionnellement très marquée par l'élevage laitier et une zone plus dédiée aux grandes cultures. Du fait d'une forte densité de population, elle relève des espaces périurbains. Les exploitations de petite taille sont nombreuses sur ce territoire ; on y relève également une forte diversification (activités de transformation, vente directe) et l'agriculture locale reste marquée par l'histoire minière et la pluriactivité agricole qui y était attachée. Ce terrain a fait l'objet d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur soutenu en septembre 2006 (Gédouin, 2006).

La Bresse de l'Ain (01) a la forme d'un rectangle de 30 kilomètres de large, d'ouest en est, sur 40 kilomètres de long du nord au sud. Ce territoire fournit plus de 50% du litrage départemental dans des exploitations combinant élevage et grandes cultures. C'est une zone rurale et agricole (la SAU couvre 60 % du territoire). Les exploitations y sont plutôt de grande taille par rapport à la moyenne de la région (le quota moyen du département était de 253 000 litres en 2005). Ce territoire a été choisi pour cette caractéristique, il a connu un développement reposant sur l'agrandissement et l'intensification et les petites exploitations y étant plus rares. Un projet d'AOC « crème et beurre de Bresse » est à l'étude. Ce terrain a fait l'objet d'un mémoire de master recherche en géographie (Bonney-Salavert, 2007).

Les zones de Piémont et de montagne Béarnaises et Bigourdanaises (64, 65). Ce territoire à cheval sur deux départements (et deux régions), est un territoire d'élevage comprenant de nombreuses exploitations laitières. Le territoire se trouve dans le périmètre pour lequel une demande d'IGP « Tomme des Pyrénées aux laits crus » est en cours d'instruction. La particularité de ce projet est qu'il s'adresse aux trois types d'élevage laitier présents dans la zone : élevages bovin, caprin et ovin laitiers. Après la reconnaissance en 1996 de l'IGP « tomme des Pyrénées », surtout portée par l'industrie et ne concernant que le lait de vache, ce projet est avant tout réfléchi pour permettre la valorisation de la transformation fermière. Les enquêtes conduites ont montré deux types de systèmes d'activités assez différenciés : une polyactivité de couple sans diversification dans les zones de Piémont suffisamment proches des villes (et des emplois) et une monoactivité reposant sur la transformation fromagère à la ferme dans les parties montagneuses. Ce terrain a fait l'objet d'un stage de fin d'études (Marsan, 2006).

La « Châtaigneraie » dans le département du Cantal. Le Cantal se distingue sur plusieurs points : une forte densité laitière et un quota moyen (143 000) parmi les plus faibles de France, une faible valorisation du lait alors que le département jouit de la présence de six AOC fromagères¹⁷. Le choix de la Châtaigneraie a été fait à cause de ses spécificités : des quotas moyens plus élevés (environ 200 000 litres), une forte présence du maïs dans les assolements et une intensification assez récente revendiquée par les agriculteurs locaux. Cette situation a entraîné une certaine concentration de l'activité laitière sur cette zone qualifiée de « *productiviste et sans véritable tradition fromagère* » (Ricard, Rieutord, 1995), ce qui explique pour partie les difficultés de la filière à valoriser son lait. Ce terrain a fait l'objet d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur soutenu en juillet 2007 (Cabaret, 2007).

¹⁷ Le Cantal, le Bleu d'Auvergne, le Salers, le Saint-Nectaire, la Fourme d'Ambert et le Laguiole

Le Mortainais et le Parc des Marais dans la Manche. Premier département laitier de France pour le nombre d'exploitations laitières (5 566 en 2005, 86% des agriculteurs professionnels ont une activité laitière) et 2^{ème} pour sa livraison de lait après l'Ille et Vilaine, la Manche livre 11 % de la production laitière nationale. Le quota moyen était en 2005 de 230 000 litres de lait. Les deux zones d'enquête ont été retenues pour leur opposition. Le Mortainais, petite région agricole du Sud Manche, est caractérisé par une référence laitière moyenne élevée à l'hectare, sur des petites structures à forte dominante maïs. *A contrario*, la zone du Parc des Marais (Nord Manche) repose sur des systèmes extensifs avec des surfaces en herbe peu productives, des surfaces et des quotas importants par exploitation, l'élevage laitier y étant souvent couplé à un atelier viande (Agreste Manche, 2003). Ce terrain a fait l'objet d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur soutenu en juillet 2007 (Bedin, 2007).

Le Ségala aveyronnais. L'Aveyron, davantage connu pour son élevage ovin laitier, est pourtant devenu un département dans lequel l'élevage de bovins lait est important. Il y avait en 2005, 1800 producteurs avec un quota moyen de 173 000 litres (Office de l'élevage, 2006). Le Ségala est l'une des six « petites régions agricoles » du département, 41% des exploitations y ont un élevage de bovins laitiers. Cette zone se distingue par de très nombreux élevages de petite taille, et par l'absence de toute valorisation spécifique du lait. Ce terrain a fait l'objet d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur soutenu en mai 2008 (Marot, 2008).

Bibliographie

- Agreste Manche. 2003. « Géographie et typologie des références laitières dans la Manche », *Recensement Agricole*, n°45, Novembre 2003.
- Barthélémy D., Boinon J. P., Wavresky P., 2001. « Droits à produire : des gestions nationales divergentes. L'exemple des quotas laitiers ». *INRA Sciences Sociales* n°6, avril, 4 p.
- Bedin Amandine. 2007. *Dynamique des petites et moyennes exploitations laitières dans la Manche : Et si leur disparition n'était pas inéluctable ?* Rennes (Agrocampus) et Lille (ISA - GRECAT), Mémoire de fin d'études (DAA) spécialité ingénierie zootechnique. 20 p. + annexes
- Bellamy Vanessa, Plateau Claire. 2007. Consommation et mode de vie des agriculteurs. L'agriculture, nouveaux défis - édition 2007, INSEE, 2007, pp. 213 - 219.
- Berriet-Sollicec, M. ; Delorme, H. et Perraud, D. 2005. *Innovations institutionnelles et multifonctionnalité agricole : acteurs, institutions, partenariats des politiques régionales*. Rapport final, projet de Recherche PSDR Rhône-Alpes « Territoires, Acteurs, Agriculteurs en Rhône-Alpes », 19 p.
- Berriet-Sollicec M., Delorme H., Laurent C., Mouriaux M.-F., Mundler P., Perraud D. 2006. « Régulation de l'agriculture : les Régions comme nouveau lieu de mise en cohérence territoriale des politiques agricoles ? » ; *Canadian Journal of Regional Science*, Volume 29, numéro 1, pp. 55 – 68.
- Blasius Jörg, Friedrichs Jürgen. 2002. « Les compétences pratiques font-elles partie du capital culturel ? » *Revue française de sociologie*, vol. 44, n° 3, pp. 549 – 576.
- Bonnefoy-Salavert Bénédicte. 2007. *Le maintien des petites exploitations laitières dans l'espace. Le rapport des agriculteurs au territoire à travers le système d'activités de leur ménage. Exemple de la Bresse de l'Ain*. Lyon, Université Lyon 2, mémoire de Master II Recherche « Etudes Rurales » Option géographie, 322 p. + annexes.
- Brunschwig G., Chevillot B., Sibra C., Michelin Y. 2004. « Représentation cartographique d'activités d'élevage : exemple de l'élevage bovin laitier pour la production de fromages d'AOC dans le Massif central ». *Productions Animales*. n°17. pp. 109-122.
- Cabaret Pauline. 2007. *Les petites et moyennes exploitations laitières de la Châtaigneraie du Cantal. Leurs fonctions et leur avenir sur le territoire*. Mémoire de fin d'études. Lyon, ISARA - LER, 110 p. + annexes
- Chatellier, V., Jacquerie V., 2004. « La diversité des exploitations laitières européennes et les effets différenciés de la réforme de la PAC de juin 2003 ». *INRA Productions Animales*, n°17 (4), pp. 315-333.
- Chatellier.Vincent. 2006. « Le découplage et les droits à paiement unique dans les exploitations laitières et bovins-viande en France » *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 78, pp. 54 – 80
- Chatellier Vincent, Pflimlin André, 2007. « Les systèmes laitiers des régions européennes de l'Espace Atlantique, éléments de réflexion économique complémentaire au projet « Green Dairy » ». *Colloque « systèmes laitiers et environnement dans l'espace Atlantique »*, Nantes, 23 p.

- Colin Jean-Philippe. 1990. « Regard sur l'institutionnalisme américain », Cah. Sci. hum., 26 (3), pp 365 – 377.
- Corei Thorstein. 1995. *L'économie institutionnaliste*. Paris, Economica, 112 p.
- Curie J., Hajjar V., Marquié H., Roque M. 1990. « Propositions méthodologiques pour la description des systèmes d'activités ». *Le travail humain*, tome 53/2, pp. 103 - 118.
- Dedieu B., Laurent C., Mundler P. 1999. « Organisation du travail dans les systèmes d'activité complexes : intérêt et limites de la méthode BT ». *Économie rurale* n° 253, septembre – octobre 1999.
- Fraser David. 2006. *Le bien-être des animaux et l'intensification de la production animale. Une autre interprétation*. Rome, FAO, documents de la FAO sur l'éthique n° 2, 32 p.
- Gedouin Maëlle. 2006. *Petites et moyennes exploitations laitières de la Plaine de la Scarpe : quel fonctionnement, quelles pérennité et reproductibilité potentielles?* Mémoire de fin d'études. Lille : GRECAT / ISA, 82 p. + annexes
- Gilly Jean-Pierre, Lung Yannick. 2004. « Proximités, secteurs et territoires ». Communication présentée aux *Quatrièmes journées de la proximité*, Marseille, 17-18 juin 2004, 17 p.
- Guesdon J.C., Chatellier V., Bontron J.C., Bourgeois L., Perrot C., You G. (non daté). « Elevage bovin dans l'Union Européenne : prospective 2020 », 10 p. <http://www2.clermont.inra.fr/commission-bovine/textes/guesdon.pdf>
- Hall Peter A., Taylor Rosemary C.R. 1997. « La science politique et les trois institutionnalismes ». *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, pp. 469 – 496.
- Laurent C., Cartier S., Fabre C., Mundler P., Ponchelet D., Rémy J. 1998. « L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale ». *Economie Rurale* 224, mars-avril 1998, pp 12-21.
- Lensink Joop. 2006. Réflexions sur le bien-être des bovins et la conception des bâtiments », Lille, ISA, http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/6Lensink-ReflexionsBien-EtreDesBovins-Bat.pdf
- Office de l'élevage. 2006. *Le marché du lait et des produits laitiers en 2006*, 99 p.
- Office de l'élevage. 2008. *Le Marché des Produits Laitiers, carnés et avicoles en 2007*. 476 p.
- Mac Donald James M., McBride William D., Sandretto Carmen L. 2007. « Profits, Costs, and the Changing Structure of Dairy Farming ». USDA, *Economic Research Report* n° 47, 35 p.
- Marot Jean-Baptiste. 2008. *Petites et moyennes exploitations laitières du Ségala aveyronnais : fonctions et devenir sur le territoire*. Mémoire de fin d'études, Purpan école d'Ingénieurs, 88 p.
- Marsan Sarah. 2006. *Qui sont les petits éleveurs laitiers de Béarn et Bigorre ? Quelles menaces et perspectives d'avenir s'offrent à eux ?* Rapport de stage, ESAP, 43 p. + annexes
- Mercier B. 2007. *AOC Crème et Beurre de Bresse. Etude du lien alimentation – couleur des produits laitiers. Etat des lieux des systèmes d'élevage de la filière*. Lyon, ISARA, MFE, 89 p. + annexes
- Mill John-Stuart. *Principes d'économie politique*, Tome II. Traduit de l'anglais par H. Dussard et Courcelle-Seneuil. Paris : Guillaumin et Cie, 1873. 564 p.
- Mundler P. 2006. « Agriculture et emploi. Les combinaisons d'activités des agriculteurs rhônalpins ». *Agreste, coup d'œil* n° 86. juin 2006, 4 p

- Mundler P., Guernonprez B., Pluvinage J. 2007. « Les logiques de fonctionnement des petites exploitations agricoles », *Pour* n° 194, pp. 55 – 62.
- Muro J., Desriers M. 2004. « Les concours publics à l'agriculture en France et dans l'union européenne », in Butault J.P. (éditeur), *Les soutiens à l'agriculture. Théorie, histoire, mesure*. Paris, INRA éditions, pp. 173 – 221.
- Parsons A. 1949. « The logical Foundations of Economic Research », *Journal of Farm Economics*, 19-3, pp. 656 – 686.
- Pecqueur Bernard, Zimmerman Jean-Benoît. 2004. *Economies de proximités*. Paris, Hermès/Lavoisier, 264 p.
- Perrot C., Caillaud D., Dockès A.C. 2004. « Les conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations laitières françaises : scénarios d'évolution à l'horizon 2010 ». *Rencontres Recherches. Ruminants*, pp ; 193 – 196
- Perrot Christophe, Coulomb Cécile, You Gérard, Chatellier Vincent. 2007. « Productivité et rémunération du travail dans les exploitations laitières du Nord de l'UE ». *Dossier Economie de l'élevage* n° 364. Institut de l'élevage et INRA, 62 pages + annexes.
- Rémy Jacques. 2007. « Les petites exploitations dans la politique agricoles ». *Pour* n° 194, pp. 43 – 48.
- Ricard D., Rieutord L. 1995. « Filières agro-alimentaires et moyennes montagnes françaises », *Revue de Géographie alpine*. n°3. pp. 101-114.
- Ruas J. F., 2002. La réforme de la PAC de 1992 : bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers. *Notes et Etudes Economiques*, n°16, pp. 119-142.
- Thelen Kathleen. 2004. « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique. *L'année de la régulation* n° 7, pp. 13 – 43.
- Thévenot. L. 1995, « Du marché aux normes », dans Allaire G., Boyer R., *La grande transformation de l'agriculture*. Paris, INRA/Economica, pp. 33-51.